



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

Dossier Pôle Sport - Acquisition du terrain de M. GYPTIERE

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050521

Urbanisme & Affaires Immobilières

Dossier Pôle Sport - Acquisition du terrain de M. GYPTIERE

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de la réalisation du projet de POLE SPORT, la SAFER, missionnée par la Ville pour procéder aux acquisitions, a pris contact avec les différents propriétaires concernés.

Monsieur GYPTIERE Pierre a accepté de céder une parcelle de terrain sise au lieudit « Petit Pied de Chèvre » cadastrée section IK N° 29 pour une superficie de 8 a 32 ca.

Cette cession a lieu conformément au prix fixé par le Service du Domaine, moyennant :

- Un prix principal de MILLE SEPT CENT QUARANTE SEPT EUROS (1 747 €) qui sera versé entre les mains du Notaire après signature de l'acte authentique.

- une indemnité de remploi d'un montant de TROIS CENT QUARANTE NEUF EUROS (349 €) qui sera versée au vendeur lorsque le projet de POLE SPORT aura été déclaré d'utilité publique par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, et après signature de l'acte authentique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître PITRE Notaire associé à Niort.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget chapitre 4300 – 3001 – 400 – 2111 - # 02118, géré par l'AMERU.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	11

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)